



Elaboration des Plans / Projet

➔ Contexte et Objectifs

Professionnel de l'agro alimentaire, vous avez un projet de réaménagement, de construction à neuf d'un local de production, stockage, vente.

Cette prestation permet de :

- Recueillir les informations nécessaires
- Elaborer un plan sous forme de « schéma de principe » permettant d'engager le projet et d'avoir la validation de la DD(CS)PP (en cas d'agrément CE)

➔ Déroulement de la Prestation

Documents de préparation :

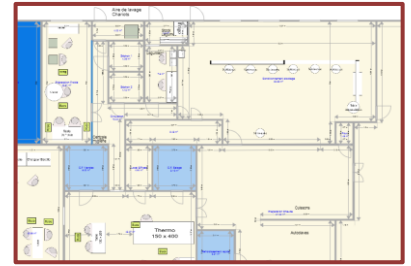
- Récupération de l'ensemble des informations concernant le projet
- Analyse des besoins par rapport à votre objectif
- Expertise des locaux (si existant)
- Prise en compte des contraintes de production, des moyens humains de la structure et des impératifs de vente.
- Etablissement du plan d'aménagement sous forme de schéma de principe
- Assistance technique (si nécessaire) dans le choix du matériel et des surfaces

Rapport de mission comprenant :

- La présentation du projet
- Le plan est remis sous forme de « schéma de principe » avec l'implantation du matériel (s'il a été préalablement défini par le client)
- Les préconisations si nécessaire

(Option pour les projets soumis à autorisation)
Validation DD(CS)PP

- Etablissement du dossier de présentation du dossier à l'attention de la DD(CS)PP du département d'implantation du projet.
- Présentation du dossier sur site ou à la DD(CS)PP selon leurs exigences



➔ Eléments fournis par le client

- Les éléments concernant les produits, les technologies, le personnel, les volumes...
- Les éléments cadastraux
- Les surfaces disponibles
- Les contraintes du projet

➔ Responsabilités

La responsabilité de CefaQ se limite à la constitution du plan sous forme de schéma de principe selon les informations recueillies.

Les cotes ne sont pas contractuelles et pourront être adaptées par le maître d'ouvrage.

La mise en œuvre reste de la responsabilité du client.

➔ Délais

Au minimum selon la taille et l'activité de l'entreprise, 2 à 3 demi-journées sur site sont nécessaires.

Un accord du client est le préalable à la transmission du dossier à la DD(CS)PP

➔ Honoraires

Nous consulter

